

+

À une séance extraordinaire du Conseil de la municipalité d'Henryville tenue le mardi 8 septembre 2020 à 20:30hrs par visioconférence sont présents les conseillers; Patrick Wenning, Isabelle Deland, Léo Choquette, Jean-Sébastien Roy, Valérie Lafond et Michel Lord sous la présidence de la mairesse, Mme Danielle Charbonneau formant quorum.

Également présente: Mme Sylvie Larose Asselin, Directrice générale et secrétaire-trésorière.

La mairesse, Madame Danielle Charbonneau, ouvre la séance à 20 :30 hrs.

Tous les membres du conseil ont dûment reçu l'avis de convocation.

7452-09-2020
Ouverture de la
séance

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT que le ministre prolonge cet état d'urgence pour d'autres périodes additionnelles;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil et les officiers municipaux sont autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance extraordinaire par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrick Wenning appuyé par Léo Choquette et résolu unanimement : « Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

7453-09-2020
Adoption de
l'ordre du jour

Il est proposé par Isabelle Deland appuyé par Michel Lord et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

7454-09-2020
Mandat Coop
Alimentaire (étude
de faisabilité)

Attendu qu'une rencontre a eu lieu avec Mme. Claire L'Heureux de la Coopérative de développement régional du Québec et une autre rencontre avec M. Patrick Charbonneau, consultant pour le développement d'une coopérative alimentaire à Henryville;

Attendu que le conseil désire faire exécuter une étude commune de faisabilité par les deux personnes rencontrées;

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité que le conseil demande à Mme. L'Heureux et M. Charbonneau de nous fournir une offre de services distincte pour l'étude de faisabilité pour vendredi 11 septembre et que suite à la réception des deux offres de services une décision sera prise à la séance du 14 septembre 2020.

Période de
questions

Aucune question.

7455-08-2020
Levée de la séance

Sur la proposition de Michel Lord appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20 :54hrs.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Sylvie Larose Asselin, directrice générale .et secrétaire-trésorière., certifie que la municipalité d'Henryville dispose des crédits nécessaires suffisants pour le paiement des déboursés reliés aux résolutions adoptées à cette séance.

.....
Sylvie Larose Asselin

.....
Danielle Charbonneau, Mairesse

.....
*Sylvie Larose Asselin, Directrice générale
Secrétaire-trésorière*

« Je, Danielle Charbonneau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal ».

